



DEVELOPPER SES GOUTS ET SES APTITUDES POUR LA MUSIQUE AU LYCEE

Le Lycée Guillaume Apollinaire de THIAIS (94) offre la totalité des possibilités d'études musicales au lycée.

L'enseignement de la musique dans le cadre du baccalauréat général :

- **en classe de 2^{nde}** : musique dite option d'exploration « arts du son » ou musique dite « option facultative »

Concrètement chacune des options se dispensent en **2 heures de cours d'analyse et de culture musicales et 2 heures de pratique musicale** -chorale (lundi de 16h15 à 18h10) ou orchestre (mardi de 16h15 à 18h10)- intégrées à votre emploi du temps.

Avec la chorale et l'orchestre 2 concerts sont réalisés à l'église Saint-Leu Saint-Gilles de Thiais, à la cathédrale de Choisy-le-Roi et dans la salle Polyvalente du lycée (avant les vacances de Noël, dans le cadre de la semaine Franco-allemande et en avril).

Les nouveaux programmes du lycée de 2010 proposent, en seconde, deux enseignements musicaux. Celui de l'option dite « facultative » qui s'articule autour de l'étude de trois grands chapitres (les rapports de la musique à la société ; les rapports de la musique au texte et les rapports du son à l'image) et celui d'exploration appelé « arts du son » qui se tourne en grande partie l'univers musical contemporain et l'élaboration d'un projet phare dans l'année.

Au lycée Apollinaire, un cours commun aux 2 options est dispensé. Il s'appuie :

- d'une part sur le commentaire d'écoute et l'analyse d'œuvres musicales de styles allant du Moyen-âge à nos jours nourri par une pratique vocale et instrumentale ; ce travail est mis en parallèle avec les autres arts (peinture, architecture, danse, cinéma...)
- d'autre part sur des projets plus spécifiques. **Par exemple**, en 2012-13, les 30 élèves de seconde réalisent un partenariat avec l'Opéra de Paris, dans le cadre du programme très ambitieux « Dix mois d'école et d'Opéra ». En avril 2013, ils partiront en voyage à Cologne, Weimar, Leipzig et Bayreuth...

- **en classe de 1ères et de terminales :**

A la fin de l'année de l'année de 2^{nde}, si vous choisissez de continuer sur la voie du baccalauréat général (littéraire L, économique et social ES ou scientifique S), vous pourrez continuer la musique avec le choix de 2 options :

L'option facultative : orientation en 1^{ère} ES, S et éventuellement L

- **2 heures de cours plus 2 heures/semaine** de pratique collective (chorale ou orchestre)

- Epreuve uniquement orale (40 minutes) de commentaire comparé d'œuvres musicales, de culture musicale et de pratique instrumentale ou vocale.

- Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte avec un **coefficient 2** (ex : vous avez 16/20 donc 6 points au-dessus de la moyenne multipliés par 2 > 12 points d'avance). En juin 2012, les élèves préparés au lycée ont obtenu 16,5 de moyenne alors que la moyenne nationale est autour de 14,5.

L'option dite de détermination ou de spécialité : orientation en 1^{ère} L

- **4 Heures de cours plus 2 heures/semaine** de pratique collective (chorale ou orchestre)

- **Coefficient 6** avec une épreuve écrite d'analyse musicale (coefficient 3) et une épreuve orale de commentaire d'œuvre (coefficient 3) comprenant une exécution de pratique instrumentale ou vocale.

- les élèves de L. cumulent les 2 options réalisant ainsi un coefficient 8 et là encore les résultats obtenus par nos élèves sont très bons et très peu échouent.

L'enseignement de la musique dans le cadre du baccalauréat technologique musique - TMD série instrument ou chant :

Cette section destinée aux élèves envisageant **une carrière musicale**, et/ou désirant pratiquer quotidiennement leur instrument.

Enseignement général commun de seconde et enseignement scientifique spécifique (2h) et musique (6h), plus pratique collective.

Condition d'accès : passage en seconde, dossier scolaire, dossier musical, test instrumental et entretien de motivation.

Niveau d'entrée : fin de 2ème cycle de l'enseignement musical spécialisé (fin E2 des conservatoires).

Débouchés : études musicales supérieures, conservatoires nationaux, facultés de musique et musicologie, musicothérapie, enseignement et toutes études en rapport avec la musique.

L'accès à la section TMD est désormais ouvert aux instruments anciens (viole de gambe, luth...), traditionnels, ainsi qu'au chant, à la batterie jazz et à l'accordéon. Depuis 2008 cette section offre la possibilité de présenter l'épreuve instrumentale en improvisation jazz (interprétation de 2 "standards" - instrument au choix du candidat).

Dossier d'inscription : Le dossier est à retirer auprès du secrétariat élève du lycée. Il doit être rempli par l'école de musique. Chaque candidat sera convoqué pour un entretien et des tests assurés par les professeurs de musique du lycée.

Les locaux destinés à la musique au lycée :

- 1 « salle polyvalente » de 120 places environ avec piano quart de queue servant aux répétitions de l'orchestre symphonique et de la chorale.
- 2 salles de musique :
 - une insonorisée avec une petite réserve (servant à entreposer des instruments : 4 contrebasses, batterie, percussions à clavier, cloches tubulaires, glockenspiel, 4 clarinettes en la, bugle...) pour 25 élèves avec un piano droit, chaîne hi-fi, ordinateur, télévision
 - une autre pour 22 élèves avec un piano droit, chaîne hi-fi, ordinateur, télévision

Le nombre d'élève suivant les différentes options musique (« TMD », « L » de spécialité, facultative) reste stable :

- environ 20 élèves en TMD
- environ 80 élèves en option facultative et de détermination

L'enseignement musical dispensé au lycée :

Le lycée Guillaume APOLLINAIRE est le seul établissement de l'académie de Créteil qui offre l'ensemble des enseignements musicaux du second cycle secondaire. Ces formations permettent aux élèves d'associer l'enseignement général à la rigueur de l'apprentissage musical.

L'originalité de notre enseignement intégré de musique -dont le cursus se déroule de la seconde à la terminale- est de permettre à nos élèves de conserver, parallèlement, l'école de musique de leur choix. C'est pourquoi notre recrutement s'étend sur un large secteur géographique.

L'équipe pédagogique :

Trois professeurs agrégés d'éducation musicale et de chant choral enseignent au lycée et un intervenant extérieur, violoniste professionnel, assiste le professeur responsable de l'orchestre.

